

Sujet : [INTERNET] Contribution à Enquête publique Epannage digestats Méthanisation

Nort s Erdre 44

De :

Date : 07/12/2020 13:07

Pour : pref-enqpub-metabioenergies-combree@maine-et-loire.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint ma contribution à l'enquête publique concernant l'épandage de digestats, produits de la méthanisation de l'entreprise Métabio-Energie de Combrée (49), sur la

commune de Nort s Erdre, où je réside.

Je souligne le fait que la prise de connaissance de cette enquête publique a été difficile et même plutôt " aléatoire ". Pour des raisons que j'ignore, sa communication en a été

déficiente, au moins à Nort s erdre. Veuillez donc, s'il vous plait, accepter les contributions tardives.

Salutations,

—Pièces jointes : _____

Enquête utilité publique Méthanisation Nort s erdre 12 2020.odt

22,7 Ko

, habitant de Nort s Erdre – 44390 – (5/12/ 2020)

A l'intention de Mr le Commissaire enquêteur.

Contribution à l'enquête d'utilité publique concernant le projet d'épandage de digestats , produits de méthanisation.

La connaissance de l'existence de cette enquête n'a pas été facile . Aucune information officielle au public n'a été diffusée à ma connaissance , au moins sur la commune de Nort s erdre, où j'habite. C'est par le réseau associatif qu'elle a pu émerger. C'est bien regrettable et contraire à l'esprit même de telles enquêtes. Il en résulte que le temps de réaction et d'expression a été très réduit. Il paraît donc souhaitable que les expressions tardives soient prises en compte. Je vous en remercie.

Concernant l'épandage de digestats à Nort s erdre, il est apparu que le périmètre de protection autour des points de captage pour l'eau potable a été augmenté par décision préfectorale. Ceci n'avait apparemment pas été porté à votre connaissance et vous a été signalé par l'association « Malice » de Nort s Erdre que vous avez rencontrée. Il s'en suit que la situation de l'épandage prévu sur les terres de l'exploitation agricole Bioret , soit sur 154,41 ha est un obstacle majeur à son autorisation.

Par ailleurs, la distance importante entre cette exploitation de Loire-Atlantique et Ombrée d' Anjou (Maine et Loire) , où est effectuée la méthanisation par la société « Métabio-Energie » est un autre facteur négatif.

Plus globalement, le développement de la méthanisation pose question et mérite, aux yeux de bien des acteurs, une réflexion , voire un moratoire.

(N.B. La contrainte liée à l'enquête et à son organisation implique de concentrer l'argumentaire ci- dessous)

1) La méthanisation ne réduit pas les gaz à effet de serre. Elle transforme le carbone vivant en méthane CH₄, gaz qui sera brûlé , comme toute énergie fossile, et produira du CO₂. Le processus va à l'encontre de la lutte contre le réchauffement climatique.

2) Les digestats ont une composition très variable et leurs impacts ne sont ni assez connus ni assez étudiés. On ne peut donc pas les présenter comme un amendement standard sans impact négatif sur l'environnement . Les matières non digérées par les bactéries du méthaniseur et destinées à l'épandage ont un impact sur la vie des sols qui soulève des interrogations.

3) Par ailleurs, à l'encontre de la prévention des déchets du « Grenelle », la méthanisation risque d'être un « aspirateur à déchets » car son développement impliquera une augmentation de la « ressource ». On voit de plus en plus, dans d'autres pays du monde, des agriculteurs devenant des « énergiiculteurs » , au détriment de la vocation nourricière de l'agriculture.

4) Cela tend à promouvoir un modèle agricole intensif et l'élevage hors sol , associé à une course sans fin à la concentration des moyens de production. Cela va à l'encontre d'une évolution attendue vers une agriculture écologique. Les aides publiques (régionales en particulier) doivent justement se redéployer au service de cette conversion écologique .

...

...

5) Les Risques sanitaires sont préoccupants, lors du processus de fabrication et au moment de l'épandage des digestats.

6) Des pollutions accidentelles ne sont pas un risque marginal. Ainsi, pour exemple, pour les deux années 2018 et 2019, sept évènements de pollution aquatique ont eu lieu sur les départements de la Bretagne administrative. Plus un dernier en date (Août 2020) : celui de Châteaulin, où 400 m³ de digestat se sont déversés dans l'Aulne, rendant l'eau du robinet momentanément impropre à la consommation dans 51 communes. L'usine de Châteaulin, inaugurée en 2018, était pourtant présentée comme exemplaire...

Voilà, en substance, ce que je voulais exprimer .

Merci d'en prendre connaissance.

Salutations,

